



FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Pour une jeunesse au cœur du développement social Les clauses d'impact jeunesse au municipal

Contribution du Forum jeunesse de l'île de Montréal dans le cadre de la consultation publique
«Vers une Politique de développement social » menée par la Commission sur le
développement social et la diversité montréalaise

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est une instance de Concertation Montréal représentant 500 membres organisationnels et individuels montréalais. Il œuvre depuis 16 ans à concerter, représenter et outiller la jeunesse montréalaise autour d'un objectif ultime : favoriser son bien-être et sa participation citoyenne. Sa philosophie fondamentale : par et pour les jeunes. Le FJÎM est gouverné par un conseil d'administration composé de 17 administratrices et administrateurs âgés de 35 ans et moins, ayant pour mandat de représenter divers secteurs clés : socioéconomique, sociocommunautaire, qualité de vie, diversité et défense de droits, éducation, travail et employabilité, arts et culture, environnement, sports et loisirs et membres individuels.

Le FJÎM désire remercier la Commission pour cette occasion proposée aux citoyennes et citoyens d'influencer les façons de faire de l'appareil municipal, en ce qui a trait au développement social de notre Métropole. Le FJÎM a participé à de nombreuses consultations publiques de la Ville de Montréal et à chaque occasion, nous avons pu constater la réception et l'écoute accordées à nos recommandations. Nous désirons poursuivre cette contribution et continuer à trouver avec les instances municipales des façons de faire pour que les jeunes de Montréal soient pris en compte systématiquement lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques.

Nous soutenons une vision du développement urbain où, plus que de simples spectateurs, les jeunes ont les opportunités et les outils pour prendre part activement aux décisions et investir les espaces publics. À ce niveau, le FJÎM souhaite proposer une recommandation structurante, valide pour l'ensemble des politiques de la Ville de Montréal, mais qui devrait être appliquée en priorité à la Politique de développement social : l'insertion de clauses d'impact jeunesse pour toutes les analyses de projets de politiques, de mesures et de règlements.

Prendre la jeunesse en considération de façon systématique

La jeunesse montréalaise est bien présente sur le territoire; selon le portrait démographique fait par la Ville, on retrouve 835 645 personnes de moins de 35 ans à Montréal, ce qui représente 44% de la population. Montréal est également le deuxième pôle universitaire le plus important en Amérique du Nord, avec ses 350 000 étudiants dans ses CEGEP et universités. Bien que représentant près de la moitié de la population, les jeunes sont souvent sous-représentés dans les instances décisionnelles et des mesures dédiées doivent être créées pour s'assurer qu'ils sont pris en compte et considérés. Ceci est d'autant plus vrai pour les questions de développement social, étant donné que la Ville a le potentiel de contribuer à l'épanouissement des jeunes par les choix de développement qu'elle fera.

Une clause d'impact jeunesse est une analyse, faite dans une mesure¹, qui permet **d'évaluer systématiquement tout impact sur les jeunes montréalais et montréalaises** de la mesure proposée. Ceci signifie une évaluation s'assurant que le texte proposé²:

- peut contribuer au développement du plein potentiel des jeunes concernés;
- aura un impact sur les jeunes et dans quelle mesure cet impact sera différent de celui attendu sur d'autres pans de la population. S'il existe un écart qui n'est pas justifié, des mesures compensatoires doivent être envisagées;
- ne contient pas de mesure de discrimination et ne renforce pas les inégalités actuelles à l'égard des jeunes.

Les clauses d'impact jeunesse permettent d'anticiper les retombées et conséquences sur les jeunes avant l'implantation de toute nouvelle mesure, afin que celle-ci leur soit favorable et de réajuster le tir en amont si nécessaire.

Cette analyse différenciée selon l'âge est notamment utilisée par le Conseil des Ministres au niveau provincial, où chaque mémoire ayant des propositions pouvant avoir des impacts sur les jeunes doit analyser lesdits impacts. Au niveau municipal, palier de gouvernance de proximité des citoyens, pratiquement chaque décision a un impact important sur les jeunes, que ce soit sur les enfants, les jeunes travailleurs, les étudiants ou les nouveaux parents, surtout lorsqu'il est question de développement social. C'est pourquoi **nous recommandons que la Politique soit innovante en incluant l'exigence que chaque mesure touchant le développement social contienne une clause d'impact jeunesse**.

À la lecture du document de consultation, nous notons qu'une perspective jeune a été appliquée sur plusieurs sujets importants, mais que ceci n'a pas été fait systématiquement. Un des exemples serait la façon dont l'enjeu de la sécurité est présenté; celui-ci prend en compte la perspective des aînées, les déplacements actifs non-sécuritaires, et la radicalisation menant à la violence, ce qui nous semble incomplet. On n'y voit que très peu les types de violence vécue par les jeunes (intimidation dans les transports en commun, le *taxage*, les vols de bicyclettes, enrôlement dans les gangs de rues, le manque d'espaces sécuritaires pour se rassembler...). Nous invitons donc la ville à revoir l'ensemble du document afin de réaliser l'important de prise en compte de la perspective des jeunes.

La clause impact jeunesse : permettre l'autonomisation des jeunes, une mesure à la fois

Une illustration concrète de la mise en œuvre du mécanisme des clauses d'impacts jeunesse serait que, par exemple, lors de l'analyse d'un règlement de changements en aménagement urbain, les décideurs analysent la présence de la jeunesse dans le secteur concerné, et comment l'aménagement proposé peut contribuer au développement des jeunes de l'arrondissement (que ce soit pour favoriser leur mobilité, pour accroître leur sécurité alimentaire, etc.) et de prendre en compte leurs spécificités (les jeunes ont souvent des horaires atypiques, des budgets limités, etc).

La force de l'information pour représenter les jeunes dans leur pluralité

Les jeunes ne sont pas un groupe monolithique et expérimentent la ville de façons multiples et différentes. Pour que les clauses d'impact jeunesse soient pertinentes, celles-ci doivent pouvoir

¹ Dans cet avis, le mot *mesure* fait référence à tout politique, programme, règlement, enveloppe budgétaire, projet particulier, consultation, et toute autre initiative émanant de la Ville pour les questions de développement social.

² La liste est inspirée du Mémento « L'évaluation de l'impact sur la jeunesse des projets de lois et des textes réglementaires » de Mai 2016 du Secrétariat général du gouvernement de la République Française, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

se nourrir des données et statistiques les plus précises disponibles sur le terrain et de portraits des différentes caractéristiques des jeunes par quartier et arrondissement compilées par les spécialistes de *Montréal en statistique*. Si certaines données sont manquantes sur la jeunesse, la Ville devra se doter de systèmes afin de les collecter. Chaque clause devra notamment prendre en compte les spécificités suivantes :

- les groupes d'âge présents
- la réalité socio-économique
- le niveau d'éducation
- les types d'occupation
- les principaux défis auxquels font face les jeunes (décrochage, intimidation, difficulté dans la recherche d'emploi, accès limité au transport en commun, etc).

Des clauses d'impact transparentes et accessibles

Les clauses d'impact jeunesse appliquées aux projets de mesures devraient également être publiques, afin que les citoyens et citoyennes puissent y avoir accès. Ceci leur permettra de pouvoir juger des mesures proposées avec une analyse des impacts sur les jeunes.

Conclusion

La Ville de Montréal, par le biais de sa politique de développement social, peut être un allié principal des jeunes, en créant des cadres leur permettant de s'épanouir à leur plein potentiel. Pour ce faire, il faut considérer systématiquement des spécificités associées aux réalités des jeunes dans le cadre du développement de la politique, et de toute mesure qui en découlera.

L'exigence d'inscrire des clauses d'impacts jeunesse, qui soient disponibles pour le public et issues de statistiques fiables, est une façon reconnue de s'assurer que la jeunesse soit prise en compte en tout temps.

À titre de métropole de niveau mondial, Montréal aurait tout à gagner d'être à l'avant-garde dans l'autonomisation des jeunes : la politique de développement social est en ce sens une opportunité à saisir. Le Forum jeunesse de l'île de Montréal, qui se penche sur la question des clauses d'impact jeunesse depuis plusieurs années, demeure disponible pour appuyer la Ville dans la mise en œuvre d'une telle mesure.